

# Recensement agricole 2020

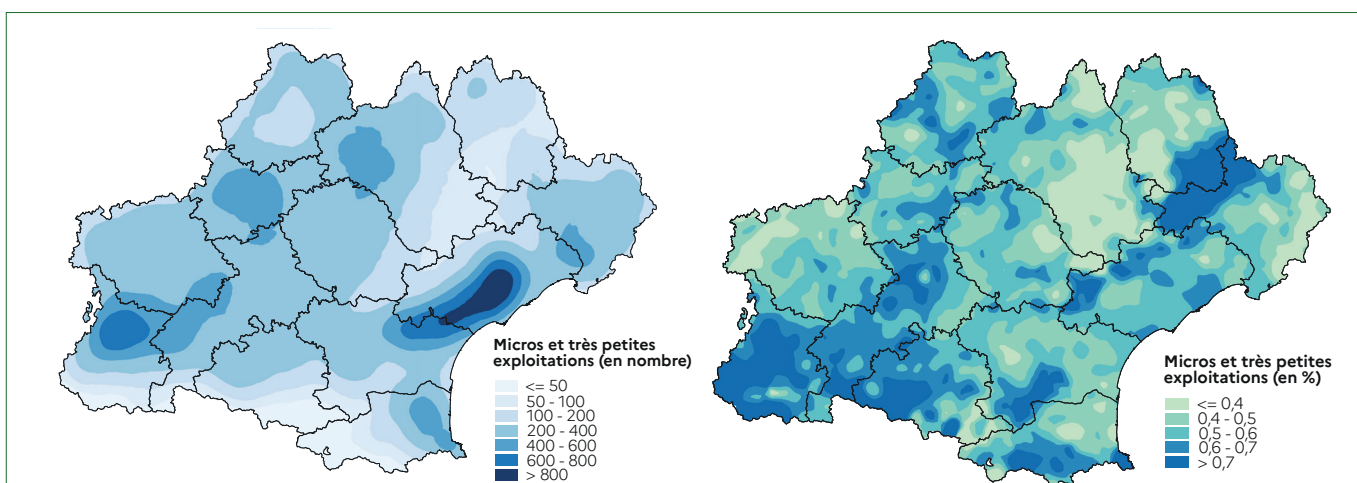
## Petites exploitations en Occitanie

### Des micros et très petites exploitations majoritaires en Occitanie

En Occitanie, plus d'une exploitation sur deux est une micro ou une très petite exploitation. Malgré une baisse des effectifs sur les dix dernières années, ces exploitations se maintiennent dans le paysage agricole occitan. Elles représentent 20 % de la SAU, 12 % des UGB et 9,5 % de la production brute standard régionale (PBS). Leur surface moyenne augmente de près de 3 ha en 10 ans pour atteindre 19 ha en 2020. Les orientations technico-économique (OTEX) grandes cultures et viticulture représentent plus de la moitié des spécialisations des micros et petites exploitations d'Occitanie. Ces exploitations se concentrent sur le pourtour méditerranéen et dans les zones rurales principalement en zone de montagne. L'Hérault est le département qui en compte le plus grand nombre (4 373 soit 13 %) alors que la Lozère en compte le moins (1 167 soit 3 %). Le département des Hautes-Pyrénées est celui qui possède le taux de micros et très petites exploitations le plus important avec 67 %, alors que l'Aveyron n'en possède que 43 %.

#### Carte 1

#### Nombre et taux de présence des micros et très petites exploitations en Occitanie en 2020



Note de lecture : La densité est calculée au kilomètre carré.

Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.

Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020.

Conception : DRAAF Occitanie



## Contribution des micros et petites exploitations à l'agriculture régionale

### Des exploitations qui résistent en partie à l'érosion

En Occitanie, on dénombre 33 864 micros et très petites exploitations soit 53 % des 64 370 exploitations. C'est bien plus que la moyenne nationale qui se situe à 39 %. En une décennie 8 271 micros et très petites exploitations ont disparu soit 20 % (contre 28 % au niveau national), ce chiffre est similaire à l'évolution globale toutes dimensions économiques confondues.

L'Occitanie est la région française possédant le plus de micros et petites exploitations devant la région Nouvelle-Aquitaine (26 937) et Auvergne-Rhône-Alpes (22 679). C'est également la région avec le taux de micros et très petites exploitations le plus important (hors Corse).

Le Tableau 1 permet de rendre compte de l'importance des micros et très petites exploitations dans l'agriculture de la région Occitanie. Au-delà de représenter plus de la moitié des exploitations agricoles occitanes, ces exploitations conservent leur importance dans l'utilisation de la sole en exploitant 20 % de la superficie régionale et 24 % de la superficie en agri-

## Critères retenus pour les micros et très petites exploitations

Dans cette étude afin de mieux caractériser la diversité des exploitations de petite taille économique, nous avons introduit au sein de la catégorie des petites exploitations, une nouvelle catégorie : les « très petites exploitations » avec une PBS comprise entre 25 000 € et 50 000 €. En effet, l'éventail des petites exploitations allant de 25 000 € à 100 000 € apparaissait large et offrait une diversité trop importante. Nous retrouvons alors les différentes tailles économiques :

- Micros exploitations : Moins de 25 000 €
- Très petites exploitations : Entre 25 000 € et 50 000 €
- Petites exploitations : Entre 50 000 € et 100 000 €
- Moyennes exploitations : Entre 100 000 € et 250 000 €
- Grandes exploitations : Plus de 250 000 €

culture biologique. Elles concourent au maintien d'une occupation agricole dans de nombreux territoires notamment au regard de la gestion des surfaces fourragères (26 % en gestion dans ces structures).

### Un potentiel de production en baisse mais qui reste important au niveau national

La Production brute standard (PBS) totale des micros et très petites exploitations représente 9,5 % des exploitations d'Occitanie, c'est 1 point de moins qu'en 2010. Cependant, elle a chuté d'environ 21 % en 10 ans, du fait de la baisse du nombre d'exploitations

et de la diminution de 2 % de la PBS moyenne de ces exploitations (s'établissant à 16 577 € en 2020). La perte de PBS totale est moins forte pour les moyennes (-13 %) et les grandes (-3 %), mais aussi importante pour les petites (-22 %).

La PBS totale des micros et très petites exploitations occitanes représente 22 % de la PBS nationale de ce même groupe, ce qui en fait la première région au niveau national (hors Corse). À noter que six départements occitans figurent dans les dix premiers au titre de la part de la PBS des micros et des très petites dans celle de l'ensemble des exploitations.

**Tableau 1**  
Contribution des micros et très petites exploitations à l'agriculture régionale

Domaines	Échelon régional	OTEX majoritaires
Effectif	33 864 exploitations soit 53 %	Grandes cultures (33 %), viticulture (22 %), ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores (12,5 %)
Main d'œuvre	22 939 ETP soit 20 %	Grandes cultures (26 %), ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores (17 %), bovins spécialisés - orientation élevage et viande (16 %)
SAU totale	637 498 ha soit 20 %	Grandes cultures (38 %), bovins spécialisés - orientation élevage et viande (26 %), ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores (19 %)
UGB totaux	218 269 UGB soit 12 %	Bovins spécialisés - orientation élevage et viande (56 %), ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores (29 %)
PBS totale	561 373 682 euros soit 9,5 %	Viticulture (22 %), grandes cultures (22%), bovins spécialisés - orientation élevage et viande (18 %)
Surfaces fourragères	437 428 ha soit 26 %	Bovins spécialisés - orientation élevage et viande (36 %), ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores (27 %)
Surfaces en agriculture biologique (AB)	118 481 ha soit 24 %	Grandes cultures (42 %), ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores (21 %), bovins spécialisés - orientation élevage et viande (18 %)

*Note de lecture : Pour la ligne main d'œuvre, la colonne « OTEX majoritaires » se lit comme 26 % des ETP sont concentrés dans les exploitations spécialisées en grandes cultures, 17 % dans celles spécialisées en ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores.*

*Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.*

*Source : Agreste - Recensement agricole 2020*

## Les élevages spécialisés en forte régression

Les principales orientations technico-économique sont les grandes cultures (33 % de l'effectif), la viticulture (22 %) et les exploitations avec ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores (12,5 %). Les moins représentées sont les exploitations spécialisées en bovins – orientation lait, ou mixtes lait, élevage et polyélevage viande qui représentent moins de 1 % chacune (Cf. Figure 1).

Les exploitations spécialisées en élevage sont les plus touchées par l'érosion du nombre de micros et très petites exploitations avec une diminution de 28 % soit 3 519 exploitations. Dans le détail, seules les spécialisations porcines (+ 51 % soit 21 exploitations), bovins lait et viande combinés (+ 13 % soit 84 exploitations) augmentent. Les autres orientations sont à la baisse : volailles (- 55 % soit 335 exploitations), bovins lait (- 31 % soit 82 exploitations), les spécialisations bovins viande ainsi qu'ovins et/ou caprins et/ou autre herbivores perdent un quart de leur effectif (soit 1 415 exploitations).

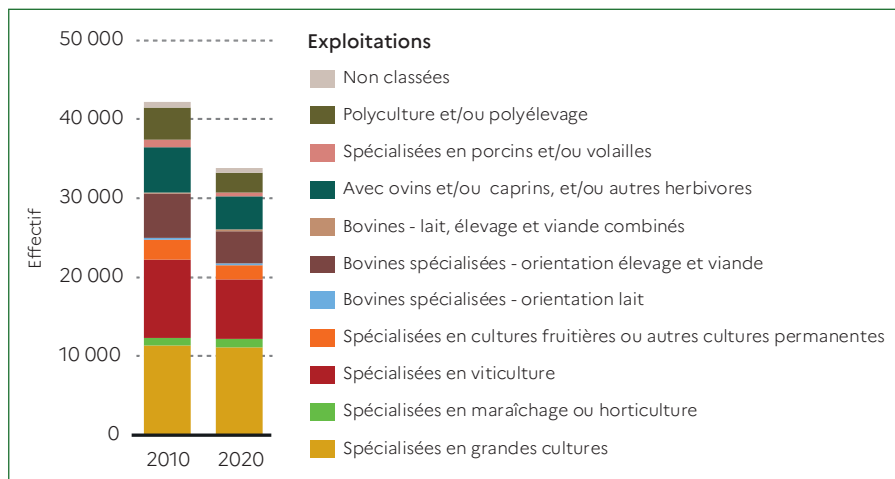
La baisse est moins conséquente pour les exploitations spécialisées en productions végétales (- 13 %). Dans le détail, les exploitations spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes diminuent de 28 %, celles en viticulture de 24 %. La baisse est plus légère pour les grandes cultures (- 2 %, avec une diminution de 27 % des exploitations spécialisées COP (céréales et oléo protéagineuses) au profit des autres grandes cultures (+ 81 %), alors que celles spécialisées en maraichage ou horticulture augmentent de 13 %. Les exploitations de polyculture et/ou polyélevage diminuent de manière conséquente (- 38 %).

## Une SAU totale qui baisse mais des exploitations qui s'agrandissent

La SAU des micros et très petites exploitations a diminué de 5 % en dix ans pour atteindre 637 498 hectares. La perte de 10 % des surfaces des très petites exploitations n'est pas compensée par l'augmentation de 3 % de

Figure 1

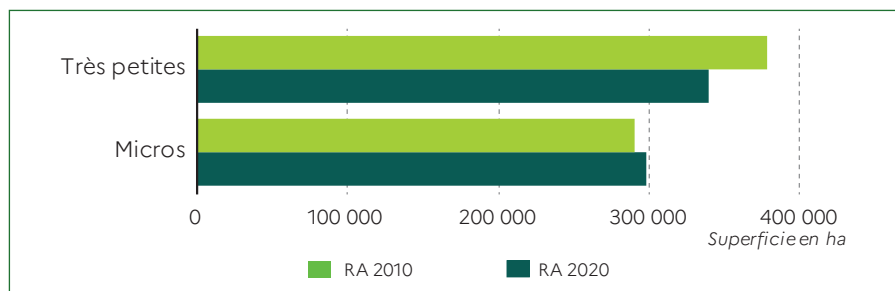
Répartition des micros et très petites exploitations par spécialisation en 2010 et 2020



Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 2

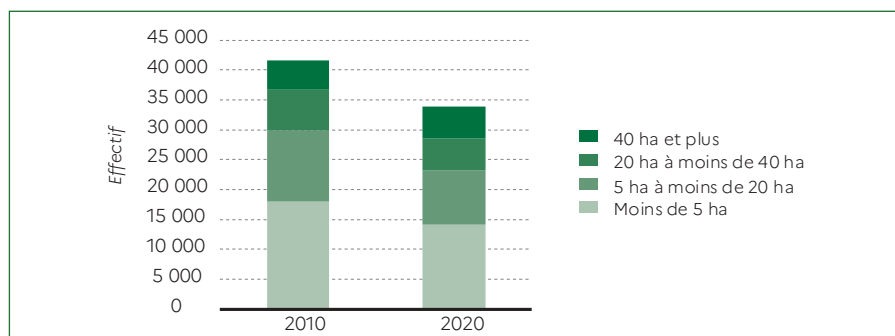
SAU totale des micros et très petites exploitations en 2010 et 2020



Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 3

Nombre de micros et très petites exploitations selon la catégorie de SAU en 2010 et 2020



Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

celles des micros (Figure 2). La SAU des micros et très petites exploitations représente 20,4 % de la SAU régionale, ce chiffre est deux fois supérieur à la moyenne nationale.

La Lozère domine le classement des départements avec une SAU moyenne de 50 ha (poids relatif des élevages extensifs) devançant l'Aveyron (27 ha).

Le plus petit étant l'Hérault avec 8 ha (poids relatif à la viticulture).

Comme la Figure 3 le montre, les micros ou très petites exploitations dont la superficie est inférieure à 40 ha disparaissent davantage (jusqu'à - 28 % pour la catégorie 10 à 20 ha). Au-dessus de 40 ha, le nombre d'exploitations augmente de 10 %.

## Moins de céréales et plus de prairies permanentes

En 2020, les cultures fourragères et la surface toujours en herbe (STH) occupent plus de deux tiers des surfaces des micros et très petites exploitations (c'est 16 points de plus que la moyenne régionale toutes exploitations confondues). Ce chiffre est de 54 % si l'on ne s'en tient qu'aux prairies permanentes. La part des cultures fourragères et de la STH est en augmentation de 9 points par rapport à 2010.

Les céréales et oléoprotéagineux (COP) arrivent à la deuxième place en matière de surface avec 23 % (contre 30 % en 2010). Leur surface diminue d'un quart en une décennie (Cf. Évolution structurelle de la filière grandes cultures en Occitanie - Agreste Études n°26 - Novembre 2022).

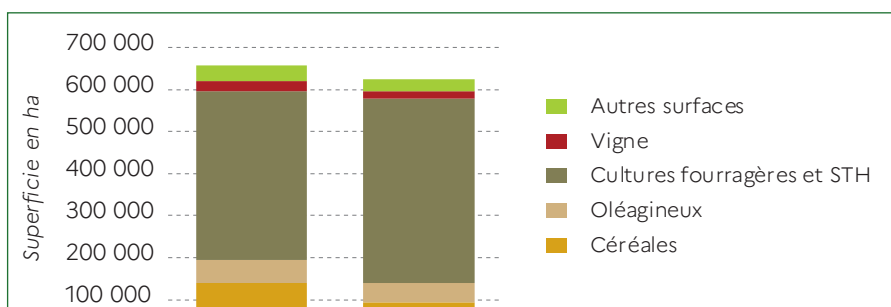
Au sein des micros ou très petites exploitations, la seule réelle augmentation concerne les protéagineux avec 2 557 ha supplémentaires en dix ans. Quelques cultures augmentent leur surface mais de manière marginale, à savoir quelques centaines d'hectares (les plantes à parfum, aromatiques ou médicinales (PPAM), ...).

Dans le détail, le Gers concentre la plus grande surface départementale en grandes cultures des micros et très petites exploitations (20 % du total régional des céréales, 32 % des oléagineux et 41 % des protéagineux). Pour les PPAM, c'est le Gard avec un tiers des surfaces. L'Aveyron, domine les cultures fourragères et la STH (18 %). La vigne est principalement partagée par les départements du pourtour méditerranéen avec l'Hérault (44 %) et l'Aude (24 %).

## Une érosion du nombre d'animaux

12 % du cheptel régional soit 218 269 UGB est détenu par les micros et très petites exploitations, c'est 2 points de moins qu'en 2010. Dans le détail : c'est 58 % des équins d'Occitanie, 14 % des bovins, 12 % des caprins et 9 % des ovins. Le cheptel des micros et très petites exploitations a reculé de 22 %

**Figure 4**  
Répartition des cultures selon leur superficie en 2010 et 2020



Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

**Tableau 2**  
Répartition des animaux au sein des micros et très petites exploitations

UGB toute alimentation	Micros exploitations	Très petites exploitations	Total micros et très petites	Toutes exploitations
Bovins	53 908 (4 %)	144 715 (10 %)	198 624 (14 %)	1 236 274
Ovins	15 017 (3 %)	22 258 (6 %)	37 275 (9 %)	366 740
Caprins	1 785 (3 %)	3 707 (9 %)	5 492 (12 %)	44 783
Porcins	851 (1 %)	1 466 (1 %)	2 317 (2 %)	123 340
Volailles	2 305 (1 %)	2 425 (1 %)	4 731 (2 %)	176 487
Equins	16 775 (30 %)	13 855 (29 %)	30 630 (58 %)	48 208
Lapins	1 312 (11 %)	1 002 (3 %)	2 314 (14 %)	6 240
<b>Total</b>	<b>91 954 (4 %)</b>	<b>189 428 (8 %)</b>	<b>281 383 (12 %)</b>	<b>2 002 073</b>

Note de lecture : Les pourcentages représentent la part des exploitations concernées dans le total régional

Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

en 10 ans (-63 113 UGB, c'est plus que la moyenne régionale qui s'établit à 10 % (les moyennes ne perdent que 7 % et les grandes gagnent 11 %)). Toutes les espèces sont en baisse sauf les caprins (+ 2 %).

L'Occitanie est la 2<sup>ème</sup> région détenant le plus d'UGB dans ce type d'exploitations.

L'Aveyron détient près d'un quart des UGB (24 %), suivi des Hautes-Pyrénées et de la Lozère (respectivement 12 % chacun). Le département des Pyrénées-Orientales détient seulement 2% du cheptel.

Dans les micros et les très petites exploitations détenant des animaux, le nombre d'UGB moyen est de 18,3 en 2020 (soit 3 UGB de plus qu'en 2010).

## L'agriculture biologique (AB), seule à dynamiser les SIQO

En Occitanie, 14 % des micros et très petites exploitations sont engagées ou sont en conversion en agriculture biologique (AB). Dans le détail : 12 % des micros exploitations produisent en agriculture biologique et 21 % des très petites. Néanmoins, cette moyenne est inférieure à celle de l'ensemble des petites, moyennes et grandes exploitations (19,5 %).

92 % des micros et très petites exploitations en conversion ou converties sont conduites intégralement en agriculture biologique. Ce pourcentage est de 67 % pour les autres exploitations de taille économique plus grande.

19 % des surfaces des micros et très petites exploitations sont conduites en agriculture biologique. C'est plus que les autres exploitations (15 %). La surface en AB des micros et très petites exploitations représente près d'un quart des surfaces en AB d'Occitanie (24 %).

Le bio est très répandu en grandes cultures (32 % des exploitations) suivi de la viticulture (15 %).

Les autres SIQO restent marginaux comparés aux exploitations de taille économique plus importante. Par exemple, les exploitations certifiées en IGP représentent 12,5 % des micros et très petites contre 48 % des grandes. Pour le reste, 11 % sont engagées en AOC-AOP et 2 % en Label Rouge.

### L'activité agricole des micros ou très petites exploitations : complément de revenu ou activité à part entière ?

#### L'omniprésence du statut d'entreprise individuelle

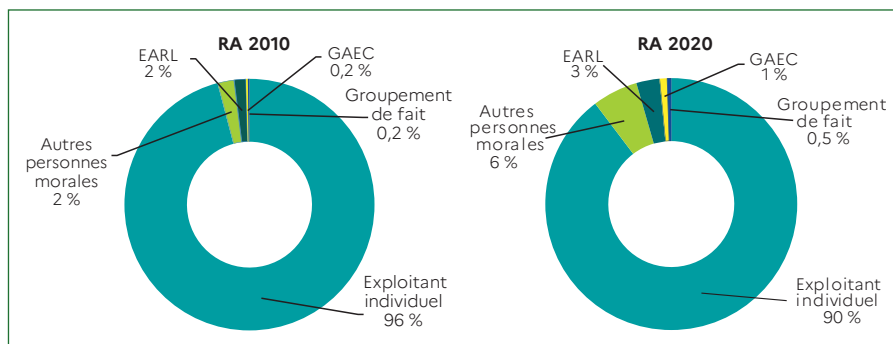
En 2020, près de 9 micros et très petites exploitations sur 10 sont sous statut individuel. Néanmoins, elles perdent 6 points en 10 ans soit un quart de leur effectif. Il s'agit d'un statut caractéristique de ces exploitations car il n'est présent qu'à 39 % chez les moyennes et 15 % chez les grandes.

Comme la Figure 5 le montre, tous les autres statuts gagnent du terrain, à savoir les autres personnes morales (6 % contre 2 % en 2010), les EARL (3 % contre 2 %), les GAEC (1 % contre 0,2 %) et les groupements de fait (0,5 % contre 0,2 %).

La propriété des terres dans les micros et très petites exploitations reste majoritaire pour 58 % des chefs d'exploitation individuel. *A contrario*, pour les petites, moyennes et grandes exploitations où l'utilisation des terres en fermage est majoritaire.

Cependant, pour les structures sociétaires l'utilisation de terres en fermage est majoritaire. Ce chiffre reste inférieur aux exploitations de taille écono-

**Figure 5**  
Répartition des statuts juridiques des micros et très petites exploitations en 2010 et 2020



Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

### Zoom sur les autres personnes morales, les EARL et les GAEC (micros et très petites exploitations)

**Autres personnes morales (SCEA, SARL, SAS, ...)** : Composées majoritairement par des SCEA (62 %) et des SARL (18 %), elles exploitent 41 834 ha soit 7 % de la sole occitane. La surface moyenne exploitée est de 21 ha, où l'on retrouve majoritairement des grandes cultures (44 %) et de la viticulture (23 %). Il s'agit du statut où les surfaces fourragères sont les moins importantes (un peu plus de 50 % des surfaces totales avec 11 ha en moyenne) laissant plus de place aux céréales (21 % et 4,4 ha en moyenne) et aux oléagineux (13 % et 2,8 ha en moyenne). L'âge moyen des exploitants est de 57,8 ans. La main d'œuvre permanente non familiale y est importante (27,5 %) mais également celle saisonnière (6 %).

**EARL** : Elles exploitent 44 968 ha soit 7 % de la sole occitane avec une surface moyenne de 45 ha. Les spécialisations majoritaires sont les grandes cultures (40 %) suivi de l'élevage (ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores à 17 % et bovins viandes à 15 %). Les surfaces fourragères représentent 2/3 des surfaces cultivées avec 30 ha en moyenne, puis viennent les céréales (17 % avec une surface moyenne importante de 7,5 ha) et les oléagineux (8 % et 3,2 ha en moyenne). L'âge moyen des exploitants est de 52,7 ans. La main d'œuvre représente 20 % des effectifs.

**GAEC** : Ils exploitent 21 598 ha soit 3,5 % de la sole occitane avec une surface moyenne de 64 ha. La spécialisation majoritaire est l'élevage avec les ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores pour près d'un tiers des exploitations, suivi des grandes cultures (19 %) et la polyculture et/ou polyélevage (16 %). L'âge moyen des exploitants est de 46,7 ans. Le travail des exploitants y est prédominant, représentant 88 % des effectifs.

mique supérieure où plus de ¾ d'entre elles sont concernées.

#### Le travail des exploitants reste majoritaire

En Occitanie, les micros et les très petites exploitations emploient 22 932 ETP, c'est 21 % de moins qu'en 2010. Il convient de noter que cette diminution est équivalente à celle du nombre d'exploitations. Le travail des exploitants domine toujours (83 %

et a même augmenté de 8 points en une décennie. Le recours à la main d'œuvre familiale est moins fréquent (perte de 59 % des ETP en dix ans pour atteindre 9 % des ETP totaux contre 19 % en 2010), la tendance est la même pour la main d'œuvre occasionnelle (perte de 41 % des effectifs et passant de 4 à 3 % des ETP totaux) alors que la main d'œuvre non familiale s'est développée (augmentation de 32 % des effectifs et passant de 3 % à 5 % des ETP totaux).

Les micros et les très petites exploitations occupent plus de main d'œuvre proportionnellement aux moyens de production. En effet, un ETP gère environ 28 ha (contre 36 pour les exploitations de plus grande taille économique). Il en va de même pour les UGB où les micros et très petites exploitations gèrent 9,5 UGB par ETP (contre 23 pour les autres exploitations). Ces résultats démontrent que ces exploitations ont une productivité du travail plus faible.

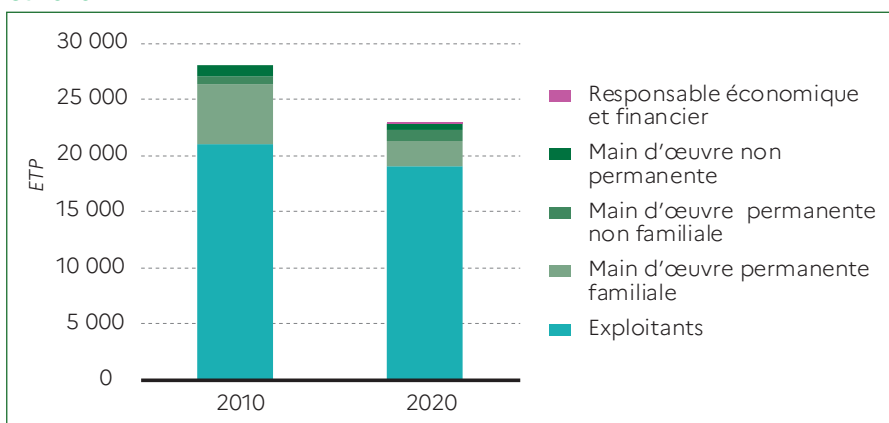
Le recours à l'externalisation a diminué en 10 ans, passant de 36 % en 2010 à 29 % en 2020. Plus la dimension économique de l'exploitations est grande plus elle a recours à une externalisation des travaux (24 % pour les micros à 68 % pour les grandes). Pour les micros et très petites exploitations la prestation s'oriente principalement sur les actes techniques liés aux productions végétales. Plus la surface de ces exploitations augmente plus elles ont recours à la prestation (passant de 12 % pour celles de moins de 3 ha à presque 50 % à partir de 30 ha et au-delà).

### Des exploitants majoritairement pluriactifs

Au niveau du temps de travail, presque la moitié des exploitants des micros exploitations (48 %) travaille moins d'un quart de temps, ce pourcentage est de 13 % pour les très petites. Les exploitants à mi-temps ou moins représentent 58 % des micros et 30 % des très petites exploitations. Pour ceux à temps complet cela concerne 26 % des micros et 61 % des très petites exploitations. Ces chiffres corroborent le fait que la pluriactivité est vraisemblablement répandue chez les micros et très petites exploitations. A titre de comparaison, le travail à moins d'un quart temps représente moins de 6 % des exploitations de taille économique plus importante et le temps complet plus de 80 %.

Pour les micros et très petites exploitations, le temps complet correspond principalement à la spécialisation « bovins spécialisés - orientation lait » (75 %). Le travail à moins d'un quart temps correspond majoritairement aux spécialisations viticulture (55 %) et grandes cultures (49 %). L'activité

**Figure 6**  
Répartition de la main d'œuvre des micros et très petites exploitations en 2010 et 2020



Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

**Tableau 3**  
Répartition du nombre d'exploitations selon le temps de travail de l'exploitant

Temps de travail du chef d'exploitation	Micros exploitations	Très petites exploitations
Moins d'un quart de temps	48 %	12,5 %
D'un quart à moins d'un mi-temps	10,5 %	7,5 %
Un mi-temps	10 %	10 %
De plus d'un mi-temps à moins de 3/4 de temps	2,5 %	4 %
De 3/4 de temps à moins d'un temps complet	3 %	5 %
Temps complet	26 %	61 %

Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

d'élevage requiert une présence et un travail plus régulier.

### La diversification des activités, un moyen pour compléter des revenus limités

La diversification concerne 19 % des micros et très petites exploitations, c'est 10 points de plus qu'en 2010. Cette hausse peut être imputé à une stratégie de diversification des activités dans l'objectif d'être plus résilient et de sécuriser un revenu. Il convient de noter que cette hausse est moins conséquente que celle des petites, moyennes et grandes exploitations (+19 points pour 31 % des exploitations diversifiant).

Au niveau départemental, les départements pratiquant le plus la diversification sont la Lozère (32 %) et l'Ariège (30 %).

Les trois activités de diversification les plus courantes sont l'hébergement

avec 11 %, que l'on retrouve principalement dans des départements ruraux (Lot, Lozère), suivi de la transformation de viandes (pâtés, salaisons, conserves ...) avec 10 %, localisée majoritairement dans des départements où l'élevage est prédominant dans le paysage agricole (Ariège, Hautes-Pyrénées). Enfin, la vinification à la ferme concerne 9 % des exploitations, principalement dans les départements viticoles (Hérault, Pyrénées-Orientales, Aude). Cette dernière activité est peu répandue dans les micros et très petites exploitations du fait des faibles volumes produits.

La diversification se pratique le plus dans les exploitations spécialisées en porcins et/ou volailles (41 %), les exploitations spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes (35 %) et les exploitations avec ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores (34 %). Elle est moins répandue pour celles en grandes cultures (11 %) et en maraîchage ou horticulture (17 %).

La stratégie de diversification permet de conforter le travail avec une activité agricole plus prégnante dans les exploitations où le chef d'exploitation travaille plus d'un mi-temps.

## Des circuits-courts plus répandus

7 162 micros et très petites exploitations soit 21 % ont recours aux circuits-courts. Ce chiffre a augmenté de 6 % depuis 2010. La vente en circuit-court concerne plus les très petites exploitation (29 %) que les micros (18 %). Néanmoins, il convient de noter que la vente en circuit-court est plus développée dans les moyennes (27 %) et les grandes exploitations (34 %).

Plus d'une micro et très petite exploitation sur quatre vendant en circuit-court est concernée par la vente d'animaux vivants et autres produits animaux (hors volailles). La vente de légumes frais et transformés (y compris pomme de terre) concerne 23 % de ces exploitations (hausse de 3 % depuis 2010). C'est 4 points de plus que les exploitations de taille économique plus importante. Concernant les fruits, la hausse est de 3,5 points par rapport à 2010 pour atteindre 13 % d'exploitation concernée. C'est 1,5 point de moins que les exploitations de taille économique plus importante. La dynamique de vente en circuit-court des fruits et légumes des micros et très petites exploitations répond à des attentes sociétales fortes en matière d'achat de produits locaux.

La vente en circuit-court est la plus développée en Ariège (36 %) et en Lozère (31 %).

Plus de la moitié des micros et très petites exploitations concernées par la vente en circuit-court dispose d'un espace de vente à la ferme et 36 % vendent sur les marchés. Bien que ces chiffres sont similaires à la moyenne nationale, la présence d'un espace de vente à la ferme est caractéristique aux exploitations de taille économique plus petite (moins de 25 % pour les moyennes et grandes exploitations).

Enfin, la vente en circuit-court concerne 83 % des micros et très

petites exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture et 70 % en porcins et/ou volailles. Il convient de noter également que plus le taux d'activité du chef d'exploitation est important plus la vente directe est pratiquée.

58 % des exploitants diversifiant ont recours aux circuits-courts. Ce chiffre est supérieur de 37 points par rapport à la moyenne des micros et très petites exploitations.

Au vu de ces éléments, nous pouvons émettre l'hypothèse que le recours aux activités de diversification et aux circuits-courts est susceptible de générer un chiffre d'affaires supplémentaire qui pourrait conforter ces structures tant au niveau économique que du travail (taux d'activité agricole de l'exploitant plus élevé). Néanmoins la PBS, un des seuls indicateurs économiques du RA 2020, qui nous permet d'approcher de manière théorique le chiffre d'affaires d'une exploitation, ne prend pas en compte la plus-value qui relève de ces activités. Au-delà de compléter les revenus, nous pouvons également émettre l'hypothèse que

l'activité agricole est majoritairement plus un complément de revenu qu'une activité professionnelle à part entière. Cette hypothèse est également confirmée pour les micros exploitations (voir encadré sur la classification mixte).

La Carte 2 met en évidence la probable dynamique d'installation de jeunes exploitants dans les micros exploitations des départements de la Lozère et de l'Ariège (la part des groupes 4 et 5 est la plus importante des départements occitans).

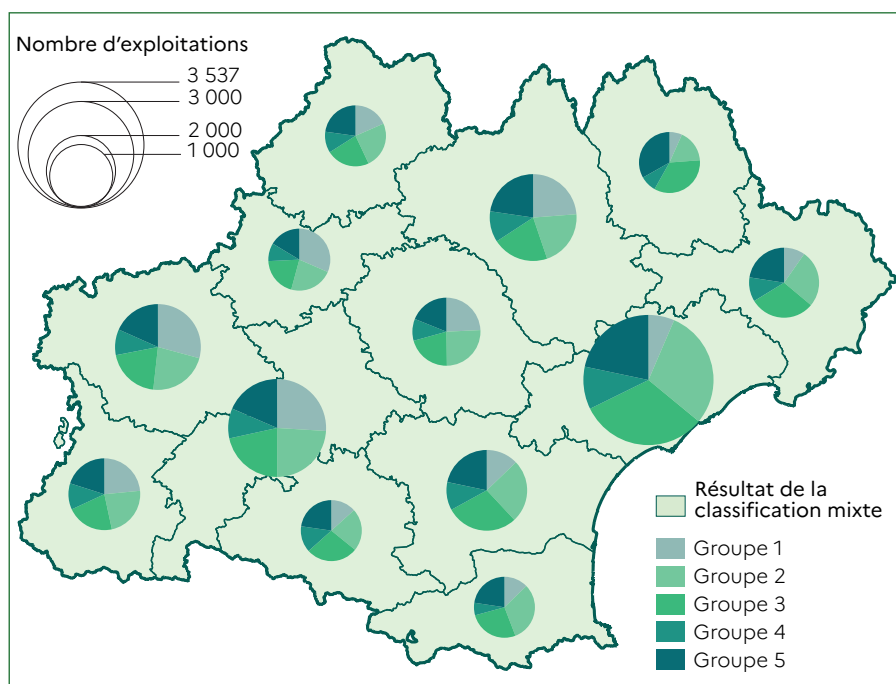
## Quel avenir pour les micros et très petites exploitations ?

### Une population d'exploitants vieillissante

L'âge moyen des chefs ou coexploitants de micros et très petites exploitations en 2020 est de 56,9 ans (contre 55,7 ans en 2010). Dans le détail, les exploitants des micros exploitations sont les plus âgés avec 58,8 ans, contre 52,2 ans pour les très petites. L'âge moyen des exploitants des petites, moyennes et grandes exploitations est inférieur à 50 ans.

### Carte 2

Répartition des groupes issus de la classification mixte dans chaque département en fonction de leur nombre et de la SAU exploitée en Occitanie en 2020



Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.

Source : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020.

Conception : DRAAF Occitanie

## Réalisation d'une classification mixte sur les micros exploitations

**Méthode :** Afin de caractériser au mieux la diversité des micros exploitations, nous avons réalisé une classification de ces systèmes d'exploitations. Cette méthode, recommandée pour les très grands ensembles, en combine deux différentes : le k-means (méthode de partitionnement) et la classification ascendante hiérarchique (Lebart et al., 1995 ; P. Lécote, 2021). La classification mixte a été organisée en trois étapes :

- 1) Réalisation d'une ACM (Analyse des Correspondances Multiples) grâce à des variables liées au travail (PBS, taux d'activité et âge de l'exploitant).
- 2) Classification des 25 000 micros exploitations par une méthode de partitionnement (k-means) grâce aux axes factoriels obtenus précédemment. On choisit d'obtenir 30 classes.
- 3) Réalisation d'une classification ascendante hiérarchique à partir des barycentres obtenus lors du partitionnement initial. Cette dernière classification permet de choisir le nombre de classe optimal.

**Résultats :** La classification finale nous permet d'obtenir 5 groupes présentés dans le tableau ci-dessous.

Classification	SAU, PBS et UGB moyen	Âge et ETP moyen Main d'œuvre	Principales productions	Particularités
Groupe 1 (19 % de l'effectif total)	7 ha 600 € 0 UGB	64,4 ans 0,3 ETP Pas de main d'œuvre	Grandes cultures Ovins / Volailles	Retraités 40 % de femmes 90 % des exploitants travaillent moins d'un quart de temps
Groupe 2 (25 %)	9 ha 4 300 € 1 UGB	61 ans 0,5 ETP Faible main d'œuvre ponctuelle	Grandes cultures Viticulture Équins	58 % des exploitants travaillent moins d'un quart de temps
Groupe 3 (25 %)	13 ha 10 350 € 2,9 UGB	57,4 ans 0,7 ETP Familiale permanente et occasionnelle	Viticulture Grandes cultures Ovins / caprins / équins	10 % de main d'œuvre familiale
Groupe 4 (10 %)	17 ha 13 150 € 4,3 UGB	55,5 ans 0,7 ETP Non familiale permanente	Grandes cultures Viticulture Bovins	42 % ont un niveau d'études équivalent au bac dont 23% ont un diplôme du supérieur
Groupe 5 (21 %)	23 ha 17 200 € 6,6 UGB	53,5 ans 1 ETP Permanente (familiale et non familiale)	Grandes cultures Viticulture Ovins / caprins	18 % en AB, 30 % en circuit-court et 32 % diversifié Formes sociétaires développées

**Groupe 1 :** Il s'agit majoritairement d'exploitants âgés qui ont une activité agricole très limitée sur une très faible surface, que l'on pourrait assimiler à des parcelles de subsistance orientées principalement vers un système fourrager avec des ovins. On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit aussi d'agriculteurs ayant hérité d'une exploitation familiale et qui n'ont pas de perspectives d'avenir pour l'exploitation. 9 exploitants sur 10 travaillent moins d'un quart temps. Les femmes représentent 40% des exploitants (reprise de l'activité du conjoint probablement). Le recours aux circuits-courts et à la diversification est limité. Elles sont surreprésentées dans le Gers, en Haute-Garonne et dans les Hautes-Pyrénées. Les principaux OTEX sont les grandes cultures (70 %) et la viticulture (11 %).

**Groupe 2 :** Les exploitants sont également âgés et ne souhaitant pas arrêter leur activité à court-terme. Certaines exploitations pratiquent une agriculture liée à l'élevage équin, pour d'autres nous pouvons émettre l'hypothèse qu'elles souhaitent conserver un patrimoine foncier agricole. On retrouve des petites structures viticoles qui produisent sous SIQO et qui ont recours à de la main d'œuvre occasionnelle.

**Groupe 3 :** Ces exploitations d'une moyenne de 13 ha sont spécialisées en viticulture, grandes cultures et en élevage d'ovins et caprins. Plus de 2 exploitants sur 3 sont pluriactifs, démontrant probablement le fait que dans ce groupe l'activité agricole ne permet pas de dégager un revenu suffisant. Dans l'objectif de maintenir une petite activité agricole rémunératrice, diverses solutions sont utilisées (SIQO, circuits-courts, diversification, ...). La main d'œuvre permanente familiale y est développée.

**Groupe 4 :** Les exploitants travaillent au moins un quart temps sur l'exploitation. D'une surface moyenne de 17 ha, ils cultivent des grandes cultures et de la vigne, mais également élèvent des bovins, ovins et caprins. Il peut s'agir d'agriculteurs qui s'installent sur une petite exploitation et souhaitent développer leur activité. En effet, on retrouve des exploitants plus jeunes et mieux formés. De l'autre côté, on trouve des futurs retraités qui souhaiteraient une pérennisation de l'exploitation.

**Groupe 5 :** Il s'agit d'exploitations où plus de 3 exploitants sur 5 sont à temps complet et très souvent aidés d'une main d'œuvre permanente. Les GAEC et les EARL y sont développés. D'une surface moyenne de 23 ha, elles sont spécialisées en grandes cultures et viticulture, mais également en élevage d'ovins et caprins. Les SIQO, les circuits-courts et la diversification sont à priori une stratégie de l'exploitant à part entière. Les exploitants sont jeunes et formés, l'installation hors cadre familial concerne un exploitant sur trois. Ces exploitations souhaitent développer et maintenir une activité agricole à plein temps. Elles sont surreprésentées en Lozère, Aveyron et Ariège.

Au sein des micros et très petites exploitations en 2020, le nombre de chef d'exploitation ou coexploitant de 35 ans ou moins a légèrement baissé de 2 % en 10 ans, alors que le recul est beaucoup plus significatif sur la tranche 35 – 65 ans (- 25 %) démontrant une dynamique d'installation. Une augmentation de 20 % des chefs d'exploitation et coexploitants qui ont un âge compris entre 66 et 75 ans est aussi observée. La hausse des exploitants âgés et leur disparition depuis 2010 n'est pas compensée par les installations ce qui pose le problème de renouvellement des générations pour ces structures économiquement fragiles (faible PBS).

41 % des chefs et coexploitants ont plus de 60 ans (1 point de plus que la moyenne nationale) contre 19 % pour les petites et 15 % pour les moyennes et grandes. En termes de répartition géographique (Cf. Carte 3), ces exploitants âgés se retrouvent principalement dans les zones rurales et montagneuses, ce qui traduit sans doute des difficultés de transmission et de reprise des terres.

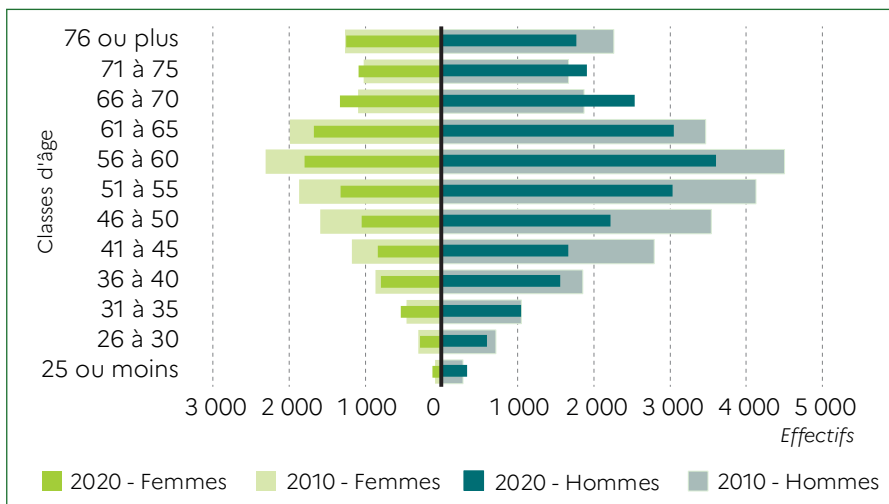
Une féminisation de la profession est observée avec une proportion de femme en augmentation dans la plupart des catégories d'âge (jusqu'à 50 ans). Le nombre de femme de moins de 40 ans diminue moins que celui des hommes (- 3 % contre - 10 %).

Il convient de noter que plus la taille économique de l'exploitation est grande plus le pourcentage de femmes en tant que cheffe d'exploitation ou coexploitante est faible. C'est 35 % pour les micros exploitations, 31 % pour les très petites, 25 % pour les petites et moyennes et 22 % pour les grandes.

Les plus jeunes exploitants se retrouvent dans la spécialisation maraîchage et horticulture (49,9 ans), confortant la dynamique d'installation déjà vu précédemment pour cette spécialisation. Il est plus élevé en viticulture (59,2 ans) ou en grandes cultures (58,3 ans).

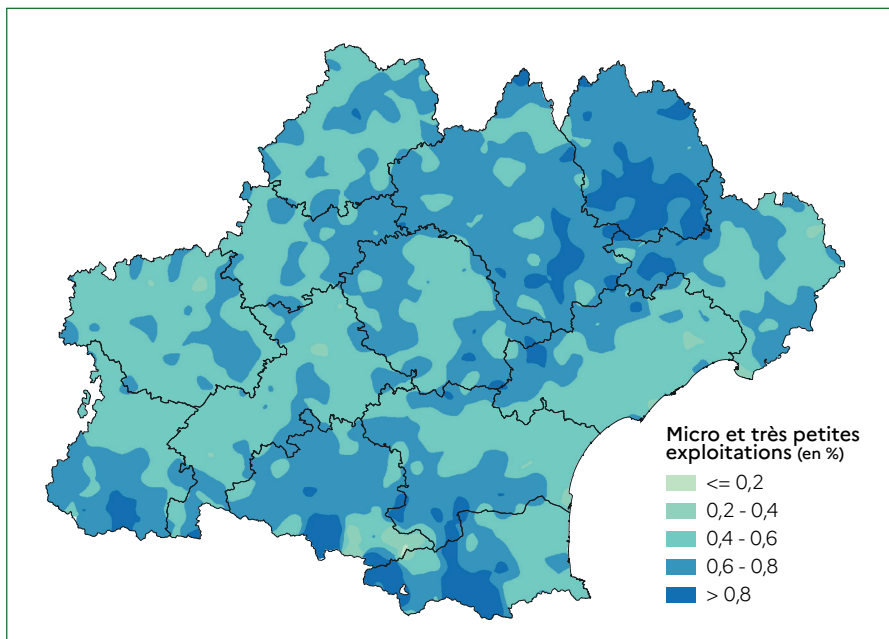
Il est à noter que plus le temps de travail des exploitants est important plus l'âge moyen du chef d'exploitation diminue.

**Figure 7**  
Âges des exploitants en 2010 et 2020 en Occitanie



Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

**Carte 3**  
Pourcentage d'exploitants de plus de 60 ans au sein des micros et très petites exploitations d'Occitanie en 2020



Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020.  
Conception : DRAAF Occitanie

### Un renouvellement insuffisant pour surmonter l'érosion des exploitations

En 2020, 14 498 exploitants ou coexploitants sont âgés de plus de 60 ans. Pour un tiers de ces exploitants, le départ n'est pas envisagé dans l'immédiat, et il continuera de travailler au-delà de 60 ans. Pour 13 % d'entre eux, la reprise sera assurée par quelqu'un de la famille et pour 5 % par un tiers. Environ 6 % des exploitations

vont disparaître au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs exploitations faute de reprenneur, cela concerne 12 527 ha. Enfin, 2 % des exploitations vont disparaître au profit d'un usage non agricole soit une artificialisation des terres de 1 292 ha. Il convient de noter que près de 4 exploitants sur 10 ne savent pas ce qu'il va advenir de leur exploitation, soit 68 245 ha et 21 820 UGB ; l'abandon progressif de l'usage agricole de ces terres est peut-être une option à moyen terme.

En Occitanie, l'Aveyron est le département le plus concerné par un exploitant de plus de 60 ans qui ne sait pas ce qu'il adviendra de ses terres à son départ (soit 9 612 ha), c'est également le cas pour la disparition des terres agricoles au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations (513 ha). Concernant la disparition des terres de l'exploitation au profit d'un usage non agricole, c'est le département de la Haute-Garonne qui occupe la première place avec 168 ha.

Comme sur la période 2000 - 2009, le taux de renouvellement (voir définition) entre 2010 et 2019 se maintient à 30 % malgré un nombre d'installation en baisse (12 698 contre 10 087). Néanmoins, l'âge moyen à l'installation des exploitants est stable sur la période 2010 - 2019 pour atteindre 42,2 ans contre 42,4 ans il y a dix ans. L'âge moyen à l'installation dans les moyennes et grandes exploitations est d'environ 33 ans. L'installation d'exploitant de moins de 40 ans progresse en Occitanie de deux points en 10 ans.

Les installations entre 2010 et 2019 concernaient majoritairement les exploitations spécialisées en grandes cultures (28 %) et en viticulture (23 %). L'âge moyen le plus jeune lors de l'installation du chef d'exploitation concerne les exploitations spécialisées en porcins et/ou volailles (37 ans) et en maraîchage et horticulture (38 ans).

Au niveau des départements occitans, l'Hérault est celui capitalisant le plus d'installations (1 408), suivi de l'Aude (1 000), deux départements majoritairement viticoles. En ce qui concerne le taux de renouvellement, il est le plus élevé dans le département de l'Ariège et du Gard (36 %).

L'Ariège et la Lozère sont deux départements ruraux attirant de nombreux jeunes exploitants. En effet, l'âge d'installation des chefs d'exploitation y est le plus jeune avec respectivement 40,4 ans et 39,3 ans.

### Des exploitants de mieux en mieux formés

En 2020, 41 % des chefs d'exploitation et coexploitants des micros et très

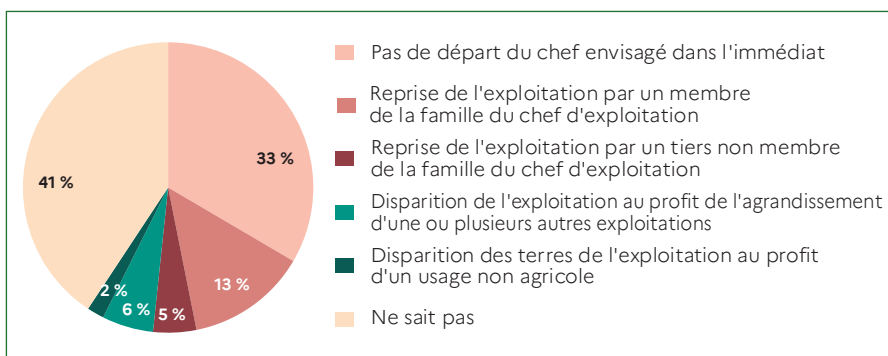
### Zoom sur les chefs installés entre 2010 - 2019 de moins de 40 ans (micros et très petites)

Ils exploitent en moyenne 20 ha et 7 UGB. Leur exploitation emploie environ 0,8 ETP et près d'un tiers travaille moins d'un quart temps alors que 40 % sont à temps complet. Les spécialisations les plus représentées sont les grandes cultures (27 %), la viticulture (20 %) et ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores (17 %). La SAU est dominée par les surfaces fourragères (71 %) suivi des céréales (13 %) et des oléagineux (6 %). Même si la viticulture est la deuxième spécialisation, la surface en vigne ne représente que 3 % des surfaces. Un exploitant sur deux s'installe dans un cadre familial et un sur trois est une femme.

Les circuits-courts sont deux fois plus développés par rapport à la moyenne des micros et très petites exploitations (soit 39 %). Plus d'une exploitation sur quatre est certifiée en agriculture biologique, c'est 13 points de plus que la moyenne des micros et très petites exploitations. Enfin la diversification est une stratégie à part entière car elle concerne 45 % de cette catégorie, soit 26 points de plus. Par contre, ces exploitants s'impliquent moins dans les démarches AOP, IGP et Label Rouge.

Environ 78 % des exploitants ont un niveau équivalent à celui du bac. C'est 20 points de plus que la moyenne des micros et très petites exploitations. Plus d'un exploitant sur trois possède un diplôme de l'enseignement supérieur, c'est 15 points de plus. Et près d'un sur quatre a fait des études supérieures longues, c'est 10 points de plus. 53 % des chefs d'exploitation ont un diplôme agricole c'est 12 points de plus que la moyenne des micros et très petites exploitations. Plus du double a un diplôme de l'enseignement supérieur agricole (17 %). De même pour les ingénieurs agronome qui sont 2 fois plus présents (4,5 %).

**Figure 8**  
Devenir des exploitations avec un chef de plus de 60 ans en 2020 en Occitanie



Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

petites exploitations ont un diplôme agricole (c'est plus que la moyenne métropolitaine qui est de 35 %). C'est 14 points de plus qu'en 2010, mais 37 de moins que les moyennes et grandes exploitations.

Concernant l'enseignement général, 42 % des exploitants en 2020 se sont arrêtés aux études secondaires courtes (équivalent au niveau du brevet) ou moins. Environ 58 % des exploitants ont terminé à un niveau

équivalent du bac. C'est 8 points de plus qu'en 2010.

En 2020, plus d'un chef d'exploitation et coexploitants sur cinq dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur, c'est 6 points de plus qu'en 2010. Les femmes sont mieux représentées dans cette catégorie, 26 % d'entre elles sont concernées contre 19 % des hommes. La progression est plus soutenue pour les femmes (+ 8 points contre + 6 points pour les hommes).

8 % des exploitants ont un diplôme de l'enseignement supérieur agricole, c'est 4 points de plus qu'en 2010. Ce chiffre est porté à 19 % pour les moins de 40 ans. Pour les moyennes et les grandes exploitations, on retrouve plus de diplômés agricoles de l'enseignement supérieur avec respectivement 18 % et 24 %.

Concernant les études supérieures, un taux élevé est constaté jusqu'à 55 ans (plus de 20 %). On retrouve la même dynamique dans l'enseignement agricole.

Enfin, les figures 9 et 10 démontrent que les exploitants de moins de 40 ans ont un meilleur niveau de formation générale mais également agricole.

### Un peu de prospective sur les micros et très petites exploitations

Dans l'optique de donner une tendance de la trajectoire sur les prochaines années qu'emprunteront les micros et les très petites exploitations, un échantillon constant de 38 090 exploitations interrogées aux recensements agricoles 2010 et 2020 en Occitanie (soit 59 % des exploitations occitanes en 2020) a pu être constitué. Cet échantillon a été obtenu après appariement des numéros SIRET et PACAGE. Cet échantillon n'est pas représentatif et aura tendance à surreprésenter les types d'exploitations les plus stables dans le temps, ce qui n'est pas le cas des micros et des petites.

Au sein de cet échantillon constant entre 2010 et 2020, environ 91 % des micros et très petites exploitations sont restées au sein de cette catégorie. 7 % sont devenues des petites, moins de 2 % des moyennes et moins de 1 % des grandes. Leur évolution est présentée dans le Schéma 1.

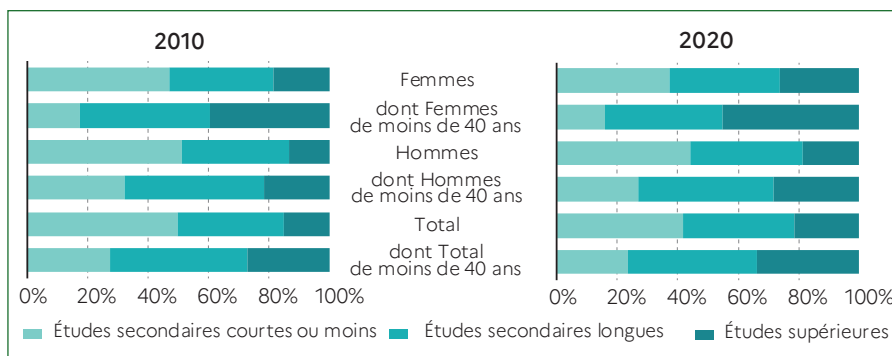
Il convient de noter que 17,5 % des petites, moyennes et grandes exploitations (soit 3 806) sont devenues des micros ou des très petites. Ces résultats sont liés aux départs à la retraite ou aux cessations progressives d'activité.

### Comparaison de la formation des agriculteurs installés pendant les périodes 2000 - 2009 et 2010 - 2019

De manière générale, on assiste à une augmentation du taux de chef d'exploitations diplômés de l'enseignement supérieur installés sur la période 2010 - 2019 par rapport à celle de 2000 - 2009. En effet, dans l'enseignement général l'arrêt aux études secondaires courtes (équivalent au niveau du brevet) ou moins passe de 33 % à 26 %. Le taux de diplômé de l'enseignement supérieur sur la période 2010 - 2019 est d'un sur trois contre un sur quatre pour ceux installés sur la période 2000 - 2009. Le taux de diplômé d'une école d'ingénieur en agronomie double passant de 1,7 % à 3,4 %.

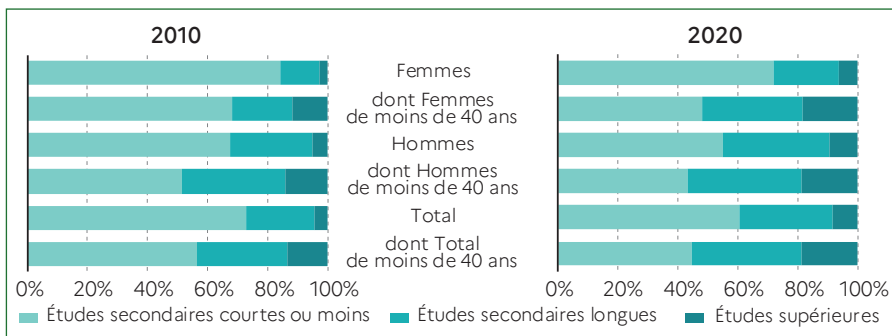
Concernant l'enseignement agricole, la tendance est la même. 25 % des installés entre 2000 et 2009 ont un diplôme agricole contre 38 % pour ceux installés entre 2010 et 2019. Les chefs d'exploitation ayant un diplôme de l'enseignement supérieur agricole a augmenté de 7 % à 12 %.

Figure 9 Niveau de formation générale des exploitants en 2010 et 2020



Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives. Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 10 Niveau de formation agricole des exploitants en 2010 et 2020



Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives. Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

De manière plus globale, à la suite de la réalisation de cette étude, quelques signaux faibles apparaissent :

- L'installation de jeunes hors cadre familial, mieux formés dans des petites structures orientés maraîchage et/ou horticulture, mais également ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores avec la

plupart du temps un projet de diversification ou de commercialisation. La conduite de l'intégralité de l'exploitation en agriculture biologique y est plébiscitée ;

- Des dynamiques territoriales autour de petites exploitations dans des départements ruraux comme l'Ariège ou la Lozère.

Des tendances lourdes se manifestent :

- L'agrandissement de ces petites structures agricoles pour les jeunes exploitants qui vont développer leur projet ;
- La gestion patrimoniale de la ferme qui vise à conserver des terres et produire peu ;
- Le changement probable de destination des terres en zone péri-urbaine par artificialisation et en zone de montagne par déprise et boisement ;
- Le vieillissement des exploitants et le devenir incertain des exploitations qui n'augure pas un inversement à court ou moyen terme de la courbe de leur effectif.

### Schéma 1

Trajectoires des exploitations agricoles occitanes entre 2010 et 2020 en fonction de leur taille économique

**Micros et très petites en 2010  
devenues petites, moyennes et  
grandes en 2020**  
(1 510 exploitations)

+ 19 ha  
+ 57 628 € (PBS moyenne)  
+ 0,3 ETP  
+ 8 ans  
- 21 % de chefs pluriactifs  
**65 % ont conservé leur OTEX**

**Petites, moyennes et grandes en 2010  
devenues micros et très petites  
en 2020**  
(3 806 exploitations)

- 16 ha  
- 78 806 € (PBS moyenne)  
- 0,5 ETP  
+ 9 ans  
+ 20 % de chefs pluriactifs  
**59 % ont conservé leur OTEX**

Champ : Occitanie, micros et très petites exploitations, hors structures collectives.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## SOURCES et DÉFINITIONS

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs du recensement agricole 2020.

### SOURCES

Lebart L., Morineau A., Piron M., Statistique exploratoire multidimensionnelle, Dunod, 1995.

Lécole P., Les petites exploitations agricoles françaises : types, contributions et soutiens, Notes et Etudes Economiques, 2021.

### DÉFINITIONS

**Exploitant agricole** : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

**PBS** : La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micros », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros (cette étude scinde cette catégorie en deux pour introduire les « très petites » dont la PBS est comprise entre 25 000 et 50 000 euros), « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS aux prix de 2017.

**L'année d'installation** correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

**Taux de renouvellement** : Correspond au rapport entre le nombre d'installation de chef d'exploitation sur une période de dix ans et le nombre total d'exploitation à l'issue de cette période. Par exemple, avec le nombre d'exploitation comptabilisé avec le RA 2020, la période où les installations sont comptabilisées s'échelonne de 2010 à 2019. Il convient de souligner que ce taux de renouvellement ne prend pas en compte l'installation des coexploitants, cette donnée n'étant pas disponible. Ce taux est ainsi à prendre avec une certaine mesure mais permet de dégager une tendance.

**Études supérieures** : Titulaire d'un diplôme de niveau bac +2 (DUT, BTS, BTSA, DEUG...) ou supérieur (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école...).

**Études secondaires longues** : Titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat.

**Études secondaires courtes** : Titulaire d'un diplôme de niveau certificat d'aptitude professionnelle (CAP, CAPA) ou brevet d'études professionnelles (BEP, BEPA).

## GLOSSAIRE

ETP : équivalent temps plein

UGB : unité de gros bétail

SAU : surface agricole utilisée

STH : surface toujours en herbe

PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales

EARL : entreprise agricole à responsabilité limitée

SCEA : société civile d'exploitation agricole

SARL : société à responsabilité limitée

SAS : société par action simplifiée

GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun

SIQO : signes d'identification de la qualité et de l'origine

AOC-AOP : appellation d'origine contrôlé / protégée

IGP : indication géographique protégée

LR : label rouge

AB : agriculture biologique

## Pour en savoir plus

- Consultez le site internet de la DRAAF Occitanie, rubrique Données :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-r1206.html>

- Consultez le site internet du SSP : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

- « Occitanie : 2<sup>ème</sup> région agricole de France » - Agreste Études n° 7 - Décembre 2021